

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

09 mai 2023 à 20h30

(Secrétaire de séance : Alain BLETTERIE)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Romain-La-Motte, le 03 mai 2023

Le Maire,
Gilbert VARRENN



ORDRE DU JOUR :

- Dénomination de rue (parcelle ALLIADE HABITAT)
- Signature d'une convention entre la commune et le SIEL-TE-42 pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal
- Extension réseau de chaleur pour la MARPA
- Extinction de l'éclairage public sur le rond-point de la RN7
- Éclairage du parking de l'impasse du Moulin et de la place de l'Église
- Signature convention RASED
- Création d'un plateau au carrefour de la RD18 et RD39

Questions diverses

- Visite du CLSH par les élus

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.